AUTORITÉ DE SÛRETÉ NUCLÉAIRE

Date

CONTRÔLE DE L'ASN

ABSENCE DE RÉALISATION DE CONTRÔLES PÉRIODIQUES

Présentation pour la CLI Orano La Hague

08/10/2020

SYNTHÈSE DES ACTIONS DE CONTRÔLES

Déclaration d'un événement significatif pour la sûreté par Orano, le 7 juillet 2020, classé au niveau 1 de l'échelle INES, relatif à l'absence de réalisation de contrôles périodiques pour différents matériels de plusieurs ateliers du site de La Hague.

Publication par l'ASN d'un avis d'incident sur le site internet www.asn.fr.

Transmission par Orano, le 7 septembre 2020, du compte rendu d'analyse approfondie de l'événement significatif pour la sûreté.

CONTEXTE

Les contrôles périodiques consistent à vérifier la capacité d'un matériel à assurer continûment sa fonction. Cette vérification se fait selon une fréquence adaptée à l'importance pour la sûreté du matériel.

Le programme des contrôles périodiques est défini, pour chaque atelier, dans les règles générales d'exploitation qui constituent le référentiel applicable approuvé par l'Autorité de sûreté nucléaire.

Les écarts, objet de la déclaration d'événement significatif pour la sûreté, ont été détectés le 3 juillet 2020 dans le cadre d'une action de vérification de la déclinaison des contrôles périodiques. Cette action de vérification s'inscrivait plus généralement dans une démarche de retour d'expérience sur le site de La Hague, des événements semblables ayant déjà été déclarés par Orano en 2018 et en 2019.

NATURE DES ÉCARTS

Les matériels concernés sont implantés dans des ateliers de l'usine UP2-400 en démantèlement (6 ateliers concernés) et de l'usine UP3-A en fonctionnement (1 atelier concerné).

Ces matériels sont des matériels de mesure d'encrassement de filtres sur des réseaux de ventilation, de mesure de la contamination atmosphérique dans des locaux ou de mesure de température, niveau, pression ou débit sur des portions de circuits de procédé. Ils assurent différentes fonctions concourant au maintien des installations dans un état sûr.

Au total, 17 contrôles périodiques n'ont pas été réalisés conformément aux exigences des règles générales d'exploitation en vigueur dans les ateliers concernés. La périodicité de leur réalisation n'a pas été respectée.

ANALYSE DES CAUSES

Orano a transmis le compte rendu de son analyse approfondie de l'événement significatif pour la sûreté le 7 septembre 2020.

Un important travail a été mené afin d'expliquer pourquoi les contrôles n'avaient pas été pris en compte dans les différents outils de suivi des contrôles périodiques des services impliqués (conduite, radioprotection ou maintenance).

Les conclusions de cette analyse conduisent Orano à prendre des engagements vis-à-vis de l'Autorité de sûreté nucléaire afin d'éviter le renouvellement de ce type d'écarts. Ces engagements concernent principalement des dispositions d'ordre organisationnel et documentaire.

A noter qu'Orano n'a pas identifié de cause d'ordre technique à l'origine de l'événement et considère qu'il n'y a pas de eu conséquences potentielles sur la sécurité des personnes et la sûreté des installations.

CONCLUSION

L'analyse approfondie menée par Orano de cet événement significatif pour la sûreté est en cours d'examen par l'Autorité de sûreté nucléaire.

Les actions préventives et correctives proposées à ce stade par Orano feront l'objet de contrôles ultérieurs de la part de l'Autorité de sûreté nucléaire.

Les 17 contrôles périodiques en écart ont été réalisés *a posteriori* par Orano. Les résultats sont conformes.

Plus généralement, les contrôles périodiques constituent un point d'attention particulière pour l'Autorité de sûreté nucléaire qui dédie régulièrement des actions de contrôles spécifiquement à cette thématique en raison des enjeux de sûreté associés.

AUTORITÉ
DE SÛRETÉ
NUCLÉAIRE

Suivez l'ASN sur : Twitter Facebook LinkedIn YouTube